



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-SEPT JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2025

Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procuration (1) : Emmanuelle ROSSI à Catherine HAUETER ;

Absent excusé (1) : Séverine SAOS ;

Monsieur André BOCHET-CADET a été élu secrétaire de séance.

N°2025/003-27/01

Objet : Intégration des parcelles acquises au cours de l'année 2024 au régime forestier

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Vu la délibération N°2024/042-24/06 en date du 24 juin 2024 approuvant l'acquisition des parcelles boisées cadastrées A 76 - A 77 – A 78 pour une surface de 26 278 m² ;

Vu la délibération N° 2024/043-24/06 en date du 24 juin 2024 approuvant l'acquisition des parcelles boisées C 200 – C 201 – C 203 – C 204 – C 687 – C 37 – C 38 – C 39 pour une surface de 57 022 m² ;

Considérant que ces délibérations ne portent pas sur l'intégration de l'ensemble de ces parcelles dans le régime forestier, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'intégration des parcelles acquises dans le régime forestier.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** que l'ensemble des parcelles acquises par les délibérations N°2024/042-24/06 et N°2024/043-24/06 en date du 24 juin 2024 seront intégrées au Régime Forestier ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'Office National des Forêt pour suite à donner au sujet du Régime Forestier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance
André BOCHET-CADET*



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025003
Objet :	INTEGRATION DES PARCELLES ACQUISES 2024 DANS LE REGIME FORESTIER
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	074-217400035-20250127-DEL2025003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250127-DEL2025003-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.003 REGIME FORESTIER PARCELLES ACQUISES 2024.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250127-DEL2025003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	88.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2025 à 15h28min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2025 à 15h29min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2025 à 15h50min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 janvier 2025 à 16h00min20s	Reçu par le MI le 2025-01-31